



De vive voix 9.06

Décembre 2021

Résumé de la réunion de la CÉ du 16 décembre 2021

Par Claudine David et Yanick Binet, profs au département de philosophie

Nous vous présentons ici un bref résumé de la dernière CÉ de la présente session.

D'abord, il n'y avait pas de « Réussite CLG » à l'ordre du jour, et le PV de la rencontre du 6 novembre dernier a été adopté. Tous se sont entendus pour affirmer que ce PV était beaucoup plus proche de ce qui avait été dit en réunion, et Judith Trudeau lui a même décerné la note de A+! On se rappelle que des critiques avaient été émises quant aux énoncés souvent trop lisses des précédents PV, qui ne reflétaient pas adéquatement la teneur des différents propos échangés, alors qu'il n'y a pas toujours consensus au sein de la Commission.

Ensuite, il y avait deux dossiers pour décision, pour lesquels les membres de la CÉ ont émis un avis favorable; soit un descriptif de programme en interprétation théâtrale, et un second pour le programme Arts, lettres et communication option Littérature. Ces deux descriptifs seront présentés au CA en février prochain, pour une implantation à la session d'automne 2022.

Concernant le programme en interprétation théâtrale, la modification du descriptif avait en particulier comme objectif de favoriser, durant la période des études, des apprentissages en milieu de travail (AMT). L'enjeu étant notamment de permettre aux étudiants d'être confrontés au stress du milieu du travail avant de débiter leur premier emploi. Cela permettra à plusieurs de ne pas perdre leurs moyens lors des premières auditions ou des premiers contrats et donc de ne pas gaspiller leur première chance.

Suite à des questions de l'assemblée, Jamie Diotte et Carl Poliquin précisent certaines choses. Tout d'abord, les AMT arrivent à partir de la troisième année et n'entreront pas en conflit avec les cours de la formation générale. Ensuite, le souci pour la pédagogie l'emportera sur les accommodements aux besoins des entreprises. Finalement, les API

continueront d'accompagner les étudiants pour s'assurer que les cours de la FG soient bien suivis.

Il y a aussi eu la formation d'un nouveau sous-comité de la CÉ, pour traiter des journées pédagogiques. Ce comité est formé des enseignantes Geneviève Fortin, Isabelle Roy, Marilyn Charbonneau (Nicolas Géraudie, substitut), de Jonathan Caron, qui représente les employés de soutien, de la conseillère pédagogique Joannie Pépin, et des contributrices Jaimie Diotte et Isabelle Proulx. Ce comité prévoit se rencontrer entre 3 et 6 fois par année, et les membres sont ouverts à recevoir vos suggestions de thèmes pour planifier les futures journées pédagogiques.

Finalement, différents dossiers d'information étaient à l'ordre du jour :

- 1) Comité PIEA, sous-comité Présence aux cours.
 - 2) Suivi des révisions de programme
 - 3) Enjeux pédagogiques du retour en présence
 - 4) Cours d'été
 - 5) Session Hiver 2022
-
- 1) Les travaux du comité de la PIEA se poursuivent. Sébastien Gendron considère que les dernières rencontres ont été stimulantes et ont fait avancer la réflexion. Le point de départ était la question de la présence obligatoire en classe. Le comité favorise deux critères pour déterminer si une sanction doit être appliquée. Si les conditions (dont un trop grand nombre d'absences) font en sorte qu'il n'est plus possible d'évaluer un étudiant, une sanction peut être appliquée. Si certains comportements d'un étudiant (absences, retards, départs hâtifs...) alourdissent la tâche du professeur ou nuisent aux autres étudiants, une sanction peut être appliquée. La nature des sanctions en question est l'objet d'une réflexion. De plus, il est clair pour tous que la reprise de contenus manqués relève de la responsabilité de l'étudiant. Ainsi, les travaux avancent et les consultations avec les départements et programmes devraient se faire à l'hiver.
 - 2) Le programme de Techniques d'éducation à l'enfance (TÉE) est en cours de révision. Les représentants des cégeps sont en consultation avec les représentants du marché du travail. Malgré les inquiétudes avant l'implantation du programme, les besoins en emplois sont très clairs dans notre région.

Des inquiétudes ont été soulevées à propos de l'implantation d'une AEC en éducation à l'enfance (processus COUD). Il s'agit d'intégrer des personnes en emploi dans un programme plus court en reconnaissant des acquis. Certains ont soulevé que la qualité de la formation des personnes travaillant auprès des enfants, comme dans les CPE, pourrait être compromise. La direction rappelle que les étudiants visés par le

processus COUD sont déjà au travail et ne remplaceront donc pas les étudiants au secteur régulier. Certains soulignent qu'il est quand même assez facile de se trouver un emploi et passer rapidement au processus COUD par la suite.

La discussion s'élargit. On souligne que les formations écourtées semblent vouloir se multiplier, notamment dans les secteurs en pénurie de main-d'œuvre. TÉE affirme avoir été prise de court. Certains demandent à la direction que l'on soit avisés si des processus COUD sont envisagés par le ministère. La direction soutient qu'elle restera vigilante et sollicitera les départements porteurs avant d'aller de l'avant. L'objectif qu'elle vise est d'établir des balises pour guider la mise en place d'AEC.

- 3) Il y a eu un échange portant sur le retour en classe, initié par Valérie Leduc, qui constate une démotivation, une certaine détresse chez ses étudiants et une grande déperdition dans ses groupes. Elle voulait avoir une rétroaction des membres de la CÉ. Beaucoup de profs vivent la même situation et constatent, en plus, une grande désorganisation chez leurs étudiants, peut-être liée au retour en classe. Plusieurs profs en technique ont aussi précisé qu'ils notaient une différence notable entre les cohortes; les nouveaux étudiants arrivant du secondaire semblent plus motivés (même s'ils sont très fatigués, comme nous le sommes tous!), que ceux en 3^e année qui sont vraiment à bout de souffle et qui demandent beaucoup de soutien et d'encouragement. Le constat de la fatigue, surtout mentale, due à la pandémie est unanime, mais certains profs ont tout de même précisé que les étudiants sont heureux d'être au Collège, avec leurs profs et collègues de classe. En résumé, beaucoup de déperdition (parfois jusqu'à 1/3 d'un groupe), beaucoup de désorganisation et aussi de faiblesses en lecture et écriture, un immense sentiment de fatigue, mais, tout de même, quelques sursauts de bonheur qu'il faut savourer aux détours des rencontres en personne!

Il a aussi été mentionné que la date limite du 30 novembre, qui a été fixée pour une demande d'incomplet, était vue comme une injustice par certains profs. En effet, selon certains, le soutien et l'aide intensive donnés à certains étudiants, se trouvent annulés lorsqu'ils finissent par demander un incomplet, au lieu de persévérer. Philippe Nasr a cependant affirmé qu'il ne partageait pas ce point de vue, puisque cette option existe pour le bien des étudiants. Avec un incomplet au dossier, il n'y a pas d'impacts négatifs sur la cote R alors qu'avec un échec, oui. Il a donné l'exemple de la situation à l'université, où la reprise et la réussite d'un cours efface automatiquement la note antérieure, alors qu'au collégial, l'échec ne disparaît pas et est comptabilisé, même lorsque l'étudiant réussit lors de sa reprise. D'ailleurs, il a précisé qu'il n'y a pas de date limite pour demander un incomplet car cela peut être fait, même après un an (évidemment dans des circonstances particulières).

- 4) Concernant les cours d'été 2022, il a été proposé par le SEELG que les cours se donnent en présence, pour le bien des étudiants et des profs. Cette proposition avait été adoptée à l'unanimité, lors de la dernière assemblée générale du 24 novembre.

- 5) Concernant la session d'hiver 2022, Philippe Nasr nous a communiqué le contenu d'un courriel reçu la veille, de la part d'un sous-ministre à l'éducation supérieure. Ainsi, à ce moment précis, les cours devraient se donner en présence, puisque les taux de vaccination sont élevés, autant chez les étudiants que chez les membres du personnel du collège Lionel-Groulx. D'ailleurs, les 2 dernières notes de service de la Direction affirment la même chose, tout en spécifiant que les directives de la santé publique demeureront les guides absolus.